

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 317 publiée le 10 janvier 2012

NANTERRE ET L'ATTENTE DU MOTU PROPRIO : UN DES DIOCÈSES DE FRANCE LES MIEUX DISPOSÉS

Dans le diocèse de Nanterre un sondage confirme l'expérience de terrain : 33,3 % des catholiques pratiquants assisteraient à la forme extraordinaire TOUS les dimanches, 61,2 % au moins une fois par mois, si...

Dans le cadre de notre grande campagne de sondages professionnels auprès des fidèles français et à la suite de la publication de ceux relatifs aux diocèses de Rennes (35), Saintes la Rochelle (17), Saint Denis (93), Paris (75), Versailles (78), Lyon (69) et quelques autres encore... nous abordons aujourd'hui la situation du Motu Proprio dans le diocèse de Nanterre (92) en publiant les résultats du sondage réalisé auprès des catholiques de ce diocèse.

Le diocèse de Nanterre (<http://catholique-nanterre.cef.fr>) correspond géographiquement au département des Hauts-de-Seine. Ce diocèse intégralement urbain dépend de la province ecclésiastique de Paris.

Il faut avoir conscience qu'on est à Nanterre dans l'Ouest parisien, un lieu devenu stratégique du point de vue de la sociologie religieuse de la France. Aujourd'hui, où ont disparu les provinces rurales de chrétienté, celles de l'Est, de Bretagne, du Pays basque, de Rodez, etc., l'Ouest de la ville de Paris, le diocèse de Versailles, une partie du diocèse de Nanterre, contiennent encore un nombre notable d'ilots de catholicisme classique et sont par le fait - certes relativement à une situation générale désastreuse, mais véritablement -, une terre de vocations (il est notoire que toutes les communautés traditionnelles, la Communauté Saint-Martin, etc., viennent puiser dans ce vivier). Il est vrai que le département des Hauts-de-Seine est, comme on le sait, en un certain nombre de communes, une terre d'immigration fort peu catholique, mais il est aussi, en un certain nombre d'autres, celui d'une population où les familles catholiques classiques ont une réelle visibilité.

Ce sondage commandité auprès de l'organisme professionnel et indépendant JLM Études, a été réalisé du 30 mars au 8 avril 2011 pour le compte de Paix liturgique.

Comme il est de coutume dans ce type d'études professionnelles, la représentativité est obtenue par la méthode des quotas : arrondissements, communes, sexe et âge.

Cette enquête indépendante a été menée auprès d'un échantillon de 835 personnes représentatives de la population de 18 ans et plus du diocèse de Nanterre. Sur ces 835 personnes interrogées, 415 ont déclaré se considérer "catholique", soit 49,7 %.

A/ LES RÉSULTATS

Les résultats qui suivent sont établis sur les réponses des sondés qui se sont déclarés « catholiques ».

1) Assistance à la messe

15,7 % des sondés déclarent assister à la messe chaque semaine ;

15,9 % une à deux fois par mois ;

15,2 % pour les grandes fêtes ;

39,3 % occasionnellement ;

8,8 % jamais ;

5,2 % ne répondent pas.

2) Connaissance du Motu Proprio

76,3 % des catholiques pratiquants du diocèse disent connaître le Motu Proprio Summorum Pontificum contre 23,7 % qui n'en ont jamais entendu parler. Ce chiffre très supérieur à celui du diocèse de Paris est peut-être du au débat, parfois houleux, au sujet de la messe traditionnelle qui s'est déroulée dans le diocèse de Nanterre il y a quelques années.

3) Perception du Motu Proprio

65,2 % des sondés (base : catholiques pratiquants) trouvent normale la coexistence des deux formes du rite romain au sein de leur paroisse ; 12 % n'ont pas d'avis (chiffre à rapprocher des 23,7 % de pratiquants qui ne connaissent pas l'existence du Motu Proprio) et 22,9 % la trouvent anormale.

4) Participation à la forme extraordinaire

À la question « Si la messe était célébrée en latin et grégorien sous sa forme extraordinaire dans votre paroisse, sans se substituer à celle dite "ordinaire" en français, y assisteriez-vous ? »

Chez les pratiquants, 33,3 % déclarent vouloir assister à la liturgie extraordinaire chaque semaine et 27,9 % à un rythme mensuel. **Soit 61,2 % des pratiquants actuels du diocèse de Nanterre qui iraient au moins une fois par mois participer à une messe en latin et en grégorien selon le missel de 1962... si le texte du Pape était appliqué dans leur propre paroisse.** C'est-à-dire plus de 6 catholiques pratiquant sur 10.... ce qui explique bien des réticences dans le diocèse.

B/ UN PEU D'HISTOIRE

Il serait trop long de revenir ici sur les longues années d'apartheid liturgique qui sévirent dans le diocèse de Nanterre jusqu'en novembre 2005. On pourra utilement se reporter aux **premières lettres de Paix Liturgique**.

Rappelons simplement que c'est à l'époque le **refus catégorique de tout dialogue de la part de Monseigneur Daucourt (de 2002 à 2005)** (« compte tenu de votre demande, je ne juge pas utile de vous recevoir ») qui poussa des familles de demandeurs à en appeler publiquement à leurs frères chrétiens du diocèse. Ainsi pendant deux années, chaque dimanche, des familles allèrent sur le terrain, dans les paroisses du diocèse, parler avec les fidèles et les prêtres de leur souhait de vivre leur foi au rythme de la liturgie traditionnelle de l'Église. Cette grande campagne de sensibilisation mit en branle le dogme épiscopal de l'absence de demande et accoucha deux ans plus tard de l'instauration d'une célébration hebdomadaire de la messe traditionnelle à Nanterre.

Après la publication du Motu Proprio du 7 juillet 2007, de nombreuses demandes d'application ont été faites dans les paroisses du diocèse (nous en avons eu connaissance de 25). A seul titre d'exemple une demande regroupant plusieurs centaines de personnes fut exprimée - en vain - à Neuilly-sur-Seine.

On notera au passage qu'un curé de Neuilly, l'abbé Nicolas Brouwet, favorable à la messe traditionnelle, faisait partie des prêtres désignés par le diocèse pour répondre aux demandes auxquelles l'administration diocésaine acceptait finalement d'acquiescer. Il n'est pas impossible que le « profil » de cet ecclésiastique, manifesté par ses sentiments et par son action discrète, pas toujours suivie d'effet, dans un sens favorable à la réponse aux demandes, ait contribué à sa nomination comme évêque auxiliaire de Nanterre, en 2008. En effet, ce pouvait être une manière de sortir de l'impasse dans laquelle s'était engagée Mgr Daucourt en claquant la porte à tout dialogue. De fait, les célébrations selon la forme extraordinaire par cet évêque de 49 ans (participations au pèlerinage de Chrétienté, ordinations, messe pontificale à Chartres, etc.), sont l'un des signes indiquant que, même dans l'épiscopat de la couronne parisienne, l'importance de la sensibilité traditionnelle avec son évidente « fécondité » (écoles, vocations, mouvements, catéchismes), est de plus en plus prise en compte, le plus souvent par réalisme pastoral, parfois même par conviction.

Aujourd'hui, 3 célébrations dominicales hebdomadaires de la forme extraordinaire ont été instaurées en application du Motu Proprio :

- Église Saint-Jean-Baptiste (92350 Le Plessis-Robinson)

Messe tous les dimanches et fêtes à 10h30 ;

- Église Notre-Dame-des-Airs (13, avenue Alfred Belmontet - 92210 Saint Cloud)

Messe tous les dimanches et fêtes à 9h30 sauf juillet et août ;

- Église Saint-Urbain (Place de la Liberté - 92250 La Garenne-Colombes)

Messe tous les dimanches et fêtes à 9h.

Une messe traditionnelle est également célébrée un vendredi tous les deux mois à 13 h à la chapelle Notre-Dame de Pentecôte située sur l'esplanade de la Défense grâce à la bienveillance de son recteur le père Anglares.

Notons également que le district de France de la FSSPX a son siège à Suresnes et que la FSSPX a une école à Courbevoie et qu'elle célèbre la messe tous les dimanches et fêtes à 10 h 30 à la chapelle Sainte Jeanne d'Arc (29 Bd Saint Denis - 92400 Courbevoie). Une messe dominicale pratiquement privée est également célébrée dans la chapelle de l'école Saint-Pie-X, à Saint-Cloud, mais il n'est pas possible de ne pas signaler la présence des religieuses enseignantes de l'Institut

des Dominicaines du Saint-Esprit, attachées depuis toujours à la messe traditionnelle. En effet, la présence de cet important établissement d'enseignement de très bonne qualité et en croissance continue (primaire : externat pour les filles de la classe enfantine au CM2 et pour les garçons jusqu'au CE2 ; secondaire : externat pour les filles de la 6^e à la Terminale L), de mouvance *Ecclesia Dei*, constitue un pôle religieux important, pour ne pas dire essentiel, faisant partie intégrante de l'histoire et de la sociologie catholique du diocèse de Nanterre.

C/ LES RÉFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

1/ On notera préalablement, et comme une confirmation de nos réflexions préliminaires, que près de 16% de ceux qui se déclarent catholiques (qui sont près de 50% de la population globale) ont une pratique dominicale hebdomadaire : la pratique dominicale hebdomadaire avoisine donc 8% de la population, ce qui représente le double de la moyenne nationale.

2/ Combien les familles du diocèse de Nanterre, à l'initiative de la grande campagne de sensibilisation menée de 2003 à 2005 dans les paroisses du diocèse, n'ont-elles pas entendu tant de la part des clercs hostiles à la messe traditionnelle que de celle de fidèles favorables à cette forme liturgique : « vous n'utilisez pas les bonnes méthodes », « ce n'est pas en allant à la rencontre des fidèles au sein de leurs propres paroisses que vous obtiendrez la messe », « il vaut mieux dialoguer patiemment plutôt que de faire de l'agitation... », « ne rêvez pas, avec l'évêque que vous avez, jamais vous n'aurez la moindre célébration traditionnelle de l'Église », « c'est peine perdue, attendez le prochain évêque »...

Demandez et vous recevrez ! Le diocèse de Nanterre est un bon exemple pour tous les fidèles qui croient inutile - sachant leur évêque ou leur propre curé hostile au Motu Proprio - de faire des demandes d'application du Motu Proprio. Voilà un diocèse où l'on disait impossible l'instauration de la moindre célébration traditionnelle, où l'évêque prétendait être l'évêque qui « connaissait le mieux les traditionalistes » et qui savait à leur endroit « des choses très graves et très dangereuses » et qui refusait jusqu'à rencontrer les fidèles...

3/ Cette nouvelle étude confirme les 14 sondages diocésains, nationaux et internationaux commandités par Paix Liturgique depuis plusieurs années : une partie importante des fidèles, considérée après 40 ans de silence et de dhimmitude comme un socle "incompressible" (1 catholique pratiquant sur 3 !), assisterait à la forme extraordinaire du rite romain s'il était célébré dans sa paroisse par son curé.

Ce chiffre ne nous étonne pas tant il est conforme à ce que nous avons pu constater sur le terrain lors de notre grande campagne de sensibilisation en discutant directement avec les fidèles. L'écrasante majorité des fidèles qui aiment la messe traditionnelle n'ont pas une vocation de nomades et préfèrent assister à la messe dans leur propre paroisse.

4/ En 2003/2005, lorsque Paix liturgique demandait l'instauration de 3 messes dominicales hebdomadaires on répondait qu'elle exagérait, que sa demande était une provocation... Quelques années plus tard, **l'instauration de ces 3 messes apparaît comme largement insuffisante**. Faudra-t-il encore attendre des années avant que le sondage de Paix liturgique soit pris en compte dans la pastorale diocésaine où prendra-t-on le train des réelles aspirations des fidèles en marche ?

5/ Depuis 2007, les demandes d'application du Motu Proprio - plus de 25 groupes ! dont certains ont entamé fraternellement un long dialogue avec leur curé, voire même des expérimentations assez concluantes pour tous - ont fait l'objet de refus quasi-systématique (comme à Rueil, à Boulogne ou à Issy-les-Moulineaux) ou, pire, d'abandon pur et simple comme s'il ne s'était rien passé (comme à Sèvres ou à Vaucresson). A part le cas du Plessis-Robinson où le curé particulièrement bienveillant a joué un rôle majeur dans le succès de l'expérience, force est de reconnaître que le bilan est en demi-teinte.

On est donc encore loin du compte : à une demande forte structurée et particulièrement bien ancrée à Neuilly-sur-Seine, l'évêché répond par l'instauration d'une messe... à la Garenne-Colombes ... à 9 heures du matin...

6/ Cependant, le cas du diocèse de Nanterre est extrêmement significatif. **Nanterre est visiblement en attente d'application pleine et entière du Motu Proprio**, et comme le disait un des responsables diocésains, de « tout ce qui va avec », spécialement d'un catéchisme catholique structuré. Nanterre, ce sondage le confirme, est un des diocèses de France les mieux disposés à la réception fructueuse de *Summorum Pontificum*. Et il n'est pas interdit de penser, dans la perspective d'un renouvellement progressif des cadres ecclésiastiques, que cette situation pastorale ne conduise à produire des effets proportionnés.

7/ Mais ce très instructif sondage a un prix : il a coûté la somme de 5500 € TTC. Si vous souhaitez participer à son financement et nous permettre de continuer notre travail d'information, vous pouvez adresser votre don à Paix liturgique, 1 allée du Bois Gougenot, 78290 CROISSY-SUR-SEINE en libellant votre chèque à l'ordre de Paix liturgique ou par virement : IBAN : FR76 3000 3021 9700 0500 0158 593 - BIC : SOGEFRPP.